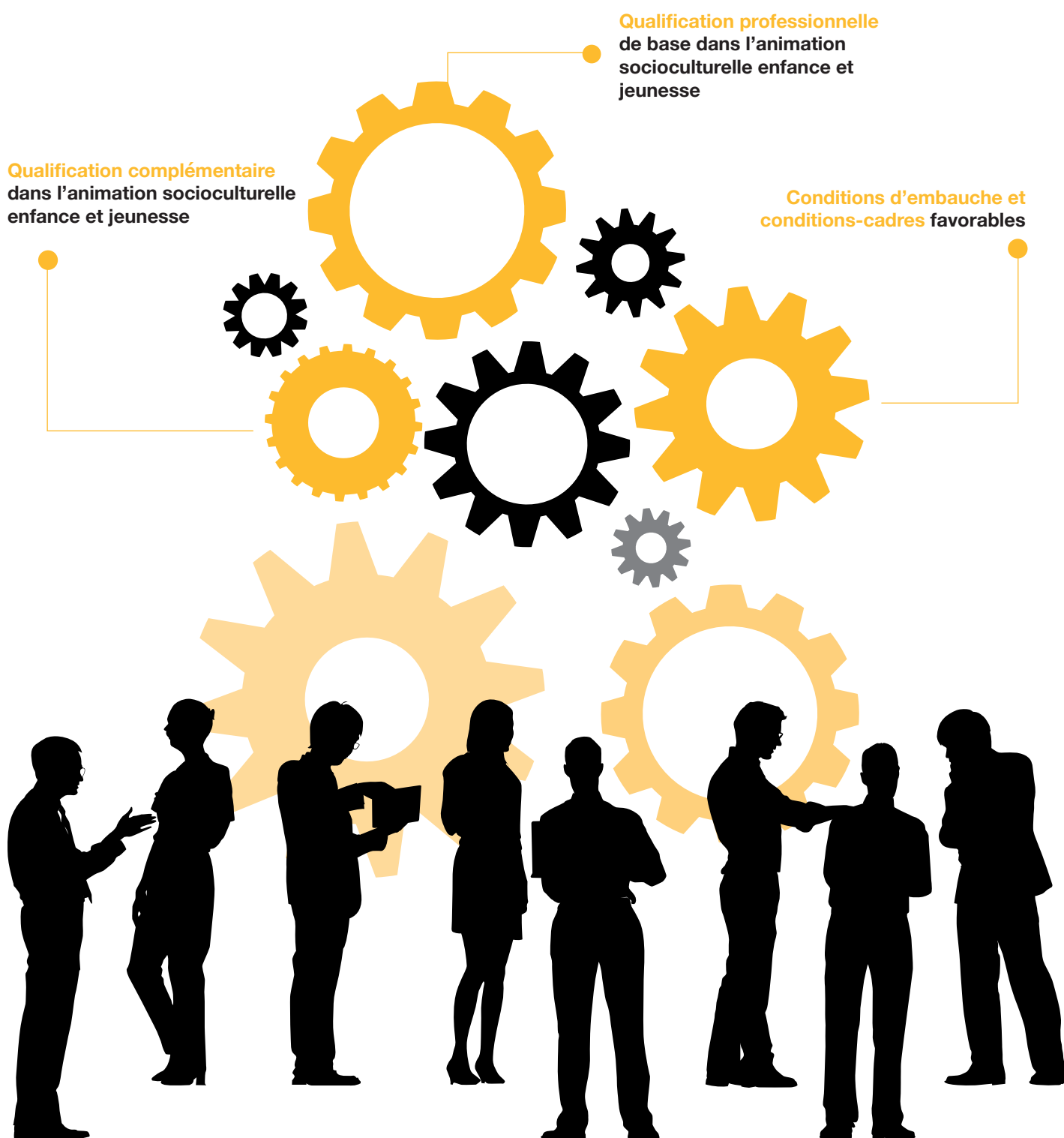

Qualification de base des professionnel·le·s **dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse**

Standards pour les employeur·euse·s et les mandant·e·s



CONTENU

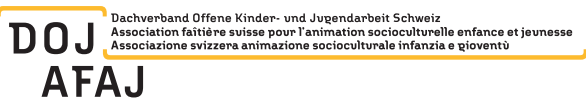
1. Situation de départ	3
2. Qualification professionnelle	
3. Qualification complémentaire	5
4. Conditions d'embauche et conditions-cadres favorables	6
5. Voies d'entrée	7
6. Bibliographie et informations complémentaires	8

IMPRESSUM

Berne, novembre 2024

Ce document a été élaboré avec la collaboration et le soutien d'AvenirSocial, de SAVOIRSOCIAL et de la commission Promotion des enfants et des jeunes de la Société suisse de travail social SSTS.

Éditrice



Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ)

Pavillonweg 3
3012 Berne

welcome@doj.ch

www.doj.ch

031 300 20 55

Texte : Viktor Diethelm, Johanna Brandstetter,
Marcus Casutt, AFAJ

Travail rédactionnel : Marcus Casutt, Noëmi Wertenschlag,
Marie Leuba, Alexandre Widmer, AFAJ

Traduction : Marilène Broglie

Mise en page : Roman Hartmann, starwish*

Impression : Gasser Mediaprint GmbH Belp

1. SITUATION DE DÉPART

Le champ de l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse¹ est un domaine du travail social professionnel, avec une mission sociopolitique, pédagogique et socioculturelle. D'une part, il offre de nombreuses possibilités d'aménagement aux professionnel-le-s, et d'autre part, exige de leur part beaucoup d'indépendance ainsi qu'un esprit d'initiative. Souvent, les professionnel-le-s travaillent seul-e-s ou dans des équipes avec peu d'équivalents plein-temps. Cela requiert une qualification professionnelle solide et un degré élevé de professionnalisme.

Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse acquièrent des compétences professionnelles d'une part au cours de leur formation, et d'autre part dans la pratique sur le terrain. En plus de ces compétences, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse devraient avoir également la capacité de mettre en œuvre dans leur quotidien professionnel les principes fondamentaux et les principes de travail de l'ASC enfance et jeunesse, et de les incarner à travers leur posture et leurs interventions.

Les professionnel-le-s axent leurs projets et leurs activités sur les besoins changeants des enfants, des jeunes et des jeunes adultes et réagissent avec flexibilité aux phénomènes sociétaux tels que la numérisation, l'écologie, les enjeux liés au genre, la mobilité et les crises multiples. À cela s'ajoute le fait que certain-e-s enfants et jeunes grandissent dans des situations de vie complexes et stressantes.

Parallèlement au travail quotidien avec le public cible – qui comprend notamment le travail par projets, la gestion du lieu de rencontre pour les jeunes, la planification et la mise en œuvre d'événements ou d'offres hors murs –, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse sont en contact avec différent-e-s acteur-trice-s au sein de la commune ou de la région. Les professionnel-le-s :

- font le lien avec les enfants et les jeunes et défendent leurs intérêts auprès des décideurs et de la population,
- mettent en réseau et coordonnent les différent-e-s acteur-trice-s du domaine de l'enfance et de la jeunesse de leur région
- clarifient avec des personnes du milieu politique, de l'administration et avec la population les besoins en matière d'offres, d'infrastructures et de ressources pour la politique de l'enfance et de la jeunesse,

- soutiennent les personnes issues du milieu politique et le personnel de l'administration avec leur expertise, dans la planification, la création et la mise en œuvre d'offres dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse,
- collaborent avec d'autres groupes de la population,
- activent et soutiennent la collectivité dans la mise en œuvre de projets qui profitent aux enfants et aux jeunes de la zone ciblée.²

Par conséquent, pour œuvrer dans l'ASC enfance et jeunesse, il est nécessaire d'être capable de travailler et communiquer avec des parties prenantes et des publics très différents. Dans les grandes structures, les tâches stratégiques sont assumées par les responsables et les tâches opérationnelles par le personnel spécialisé. Dans les petites structures avec un-e seul-e professionnel-le, toutes les tâches se concentrent dans les mains d'une seule personne.

Actuellement, l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) et ses membres (associations et réseaux cantonaux et régionaux de l'ASC enfance et jeunesse) constatent que, pour diverses raisons, il n'y a pas dans toutes les structures d'ASC enfance et jeunesse de professionnel-le-s qualifié-e-s. Cette appréciation de la situation est confirmée par les résultats de la première enquête sur l'ASC enfance et jeunesse³ à l'échelle suisse réalisée par la Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW en 2018. Au moment de l'enquête, près de 11 % des professionnel-le-s interrogé-e-s n'avaient pas de formation spécifique à ce domaine, et 4 % n'ont pas fourni d'informations sur leur qualification professionnelle.

L'AFAJ est convaincue que la qualité et la pertinence des offres et activités de l'ASC enfance et jeunesse est intimement liée à la présence ou à l'absence d'une qualification professionnelle de base chez le personnel. Les présentes recommandations contribuent à ce que les structures d'ASC enfance et jeunesse soient en mesure d'examiner – sur la base des standards – la situation dans leur institution en ce qui concerne la formation. En outre, elles servent d'orientation concernant ce qu'il faut prendre en compte en matière de qualification professionnelle et/ou de qualification complémentaire du personnel.

¹ AFAJ (2018) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur-euse-s et les professionnel-le-s.*

² AFAJ (2016) : *Affiche Promotion de l'enfance et de la jeunesse comme tâche transversale.*

³ Gerodetti et al. (2021) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse.* Seismo : Zurich.

2. QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'AFAJ juge les qualifications de base⁴ suivantes adéquates pour les professionnel-le-s travaillant dans l'ASC enfance et jeunesse :

- Bachelor of Arts en travail social (service social/ASC/éducation sociale)
- Bachelor HEU en travail social et politiques sociales
- Diplôme en animation communautaire ES
- Diplôme en éducation sociale ES

Les personnes qui ont achevé leur formation à l'étranger devraient pouvoir fournir dans les domaines susmentionnés une reconnaissance ou une confirmation de niveau du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI⁵.

Fonctions de direction

Chez les personnes ayant une fonction de direction, en plus de la qualification de base mentionnée ci-dessus, il faut veiller à ce qu'elles aient achevé ou suivent – tout en travaillant déjà dans cette fonction – une formation de direction spécifique au domaine (p. ex. direction dans des organisations à but non lucratif, management social). En outre, il faut veiller à ce qu'elles aient de l'expérience sur le terrain de l'ASC enfance et jeunesse.

Professionnel-le-s

En ce qui concerne la composition de l'équipe d'une structure d'ASC enfance et jeunesse, il faut prêter attention à la diversité. Les collaborateur-trice-s peuvent avoir différentes qualifications professionnelles de base parmi celles listées précédemment. En outre, il est également possible d'engager des personnes qui, en raison de leur parcours de formation, de leur expérience professionnelle antérieure et/ou de leurs origines culturelles, apportent des ressources et des compétences importantes pour le travail. Dans ce cas, il est recommandé d'accompagner ces personnes (cf. point Personnel en formation) et de convenir avec elles d'une qualification complémentaire (cf. chapitre 3).

Personnel en formation

Par ailleurs, l'AFAJ juge pertinent d'embaucher des personnes en formation qui aspirent à obtenir l'une des qualifications professionnelles de base mentionnées précédemment. Ces personnes ne doivent néanmoins jamais travailler seules à un poste, mais toujours en étant accompagnées par une personne avec une qualification professionnelle de base.

Avec les personnes en formation qui n'ont pas de collègue ou qui travaillent au sein d'une équipe de manière autonome, des exceptions sont admissibles à condition que ces personnes soient accompagnées par un-e praticien-ne formateur-trice avec de l'expérience dans le domaine de l'ASC enfance et jeunesse.

⁴ Les formations adéquates qui n'existent plus ou sont « obsolètes », telles qu'animation socioculturelle ES, entrent également dans cette catégorie.

⁵ <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>

3. QUALIFICATION COMPLÉMENTAIRE

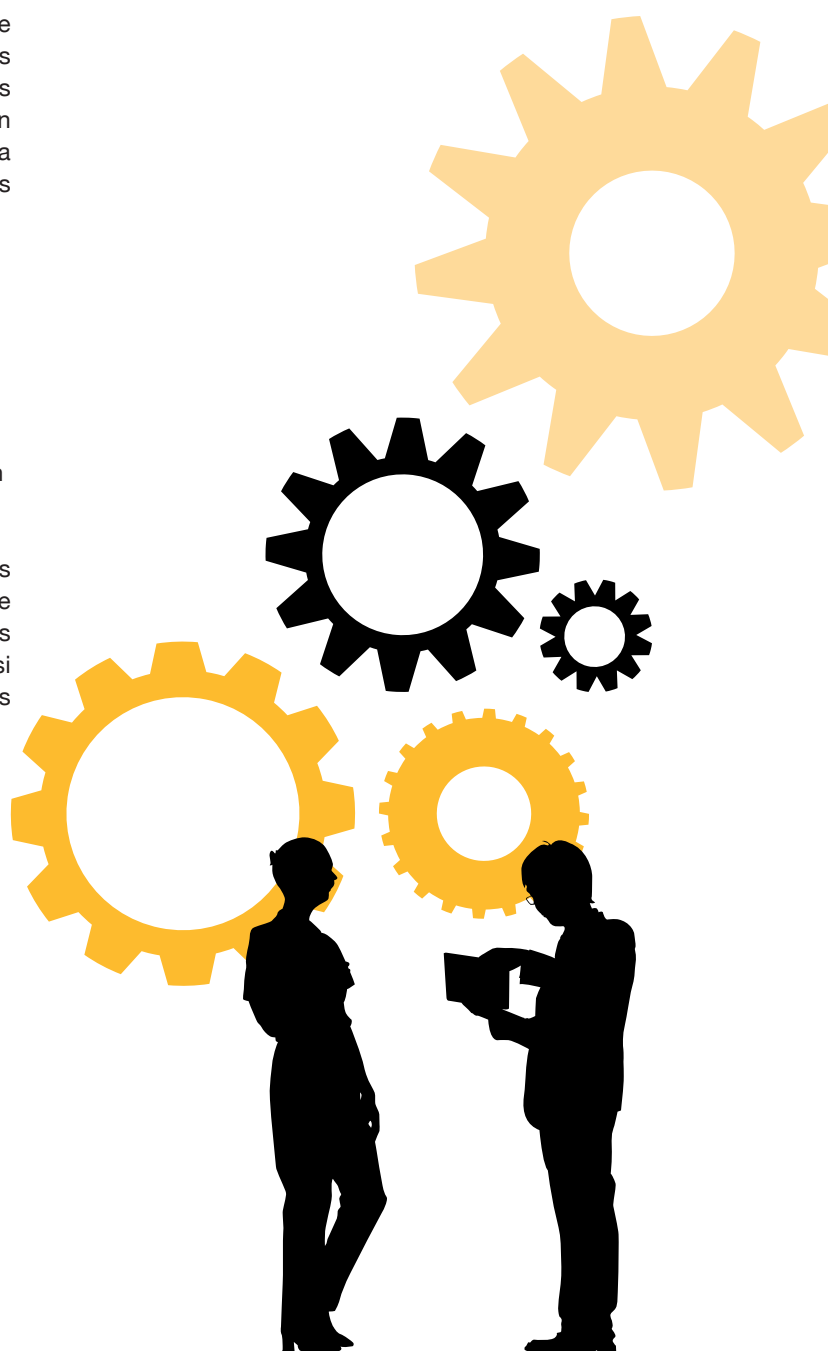
Le manque de personnel qualifié ou l'emplacement géographique peuvent rendre difficile le recrutement de personnel ayant la qualification de base appropriée. Les employeur-euse-s peuvent toutefois accompagner et soutenir le personnel dans l'acquisition d'une qualification complémentaire. Cette dernière devrait toujours servir à l'acquisition d'une des qualifications professionnelles de base énumérées au chapitre 2. Cela améliore également les perspectives professionnelles des personnes concernées.

Pour le personnel travaillant déjà sur le terrain de l'ASC enfance et jeunesse ou souhaitant débiter dans ce domaine, mais ne satisfaisant pas aux exigences susmentionnées en ce qui concerne la qualification professionnelle de base, il existe, en fonction de la formation et de l'expérience professionnelle, différentes possibilités d'acquérir une qualification complémentaire.

Les employeur-euse-s devraient :

- aborder déjà lors des entretiens d'embauche le fait qu'une qualification complémentaire est attendue,
- définir jusqu'à quand les collaborateur-trice-s doivent s'être inscrit-e-s pour suivre une formation,
- fixer dans un accord écrit de formation ou de formation⁶ continue à quelles conditions une formation ou une formation continue est suivie.

Du point de vue de l'AFAJ, en plus des exigences élevées envers le personnel de l'ASC enfance et jeunesse mentionnées au début du texte, les perspectives professionnelles des employé-e-s plaident elles aussi en faveur d'une qualification complémentaire, car elles s'améliorent avec cette dernière.



⁶ AvenirSocial (2023) : *Salaires dans le travail social*, chap. Formation continue et supervision

4. CONDITIONS D'EMBAUCHE ET CONDITIONS-CADRES FAVORABLES

Les employeur-euse-s peuvent créer les conditions nécessaires pour trouver des collaborateur-trice-s qui ont une qualification professionnelle appropriée et le professionnalisme requis. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- une attitude de valorisation des acteur-trice-s et des activités du domaine de l'ASC enfance et jeunesse ainsi que des enfants et des jeunes,
- la volonté de façonner et de promouvoir la politique de l'enfance et de la jeunesse dans la commune aux niveaux stratégique (existence d'un énoncé de mission pour le domaine de l'enfance et de la jeunesse, d'une commission enfance et jeunesse, etc.) et opérationnel,
- la volonté de mettre à disposition des ressources humaines et financières en fonction des besoins et des possibilités.

En ce qui concerne l'ASC enfance et jeunesse, il est également important :

- qu'il y ait une grande marge de manœuvre dans l'organisation des offres,
- que les conditions-cadres soient bonnes, ce qui concrètement signifie notamment : bases conceptuelles ou projets institutionnels, budget y compris fonds pour des projets, locaux adéquats, équipement informatique et téléphone portable professionnel ainsi que développement de qualité à travers de l'intervision, de la supervision et du coaching,
- que la structure d'ASC enfance et jeunesse soit bien ancrée au niveau stratégique dans la commune et poursuive des objectifs réalistes et en adéquation avec les besoins,
- que les conditions d'emploi soient attractives, c'est-à-dire par exemple pourcentages de poste suffisants, salaire adéquat, promotion de la formation continue et participation financière à celle-ci,
- qu'il existe des postes qui offrent par le biais de stages et de places de formation des possibilités de se former,
- que les échanges professionnels réguliers avec les associations professionnelles régionales ou cantonales soient considérés et promus comme un élément important de la promotion de la qualité.

5. VOIES D'ENTRÉE

Ci-après sont énumérés pour illustration quelques façons possibles d'entrer et d'avoir une trajectoire professionnelle dans l'ASC enfance et jeunesse en Suisse. La liste n'est pas exhaustive (cf. graphique ci-dessous).

Des informations sur les conditions d'admission pour une filière de formation particulière peuvent être obtenues directement auprès de l'établissement de formation concerné ou sur la plateforme professionssociales.ch.

Personne ayant effectué un apprentissage CFC sans maturité professionnelle

Cette personne a la possibilité de fréquenter une école supérieure dans le domaine de l'éducation sociale⁷ ou de l'animation communautaire⁸.

Personne ayant effectué un apprentissage CFC avec maturité professionnelle et expérience professionnelle

Cette personne, d'une part, a la possibilité de fréquenter une école supérieure dans le domaine de l'animation communautaire ou de l'éducation sociale et, d'autre part, est admise dans les hautes écoles spécialisées dans le domaine du travail social.

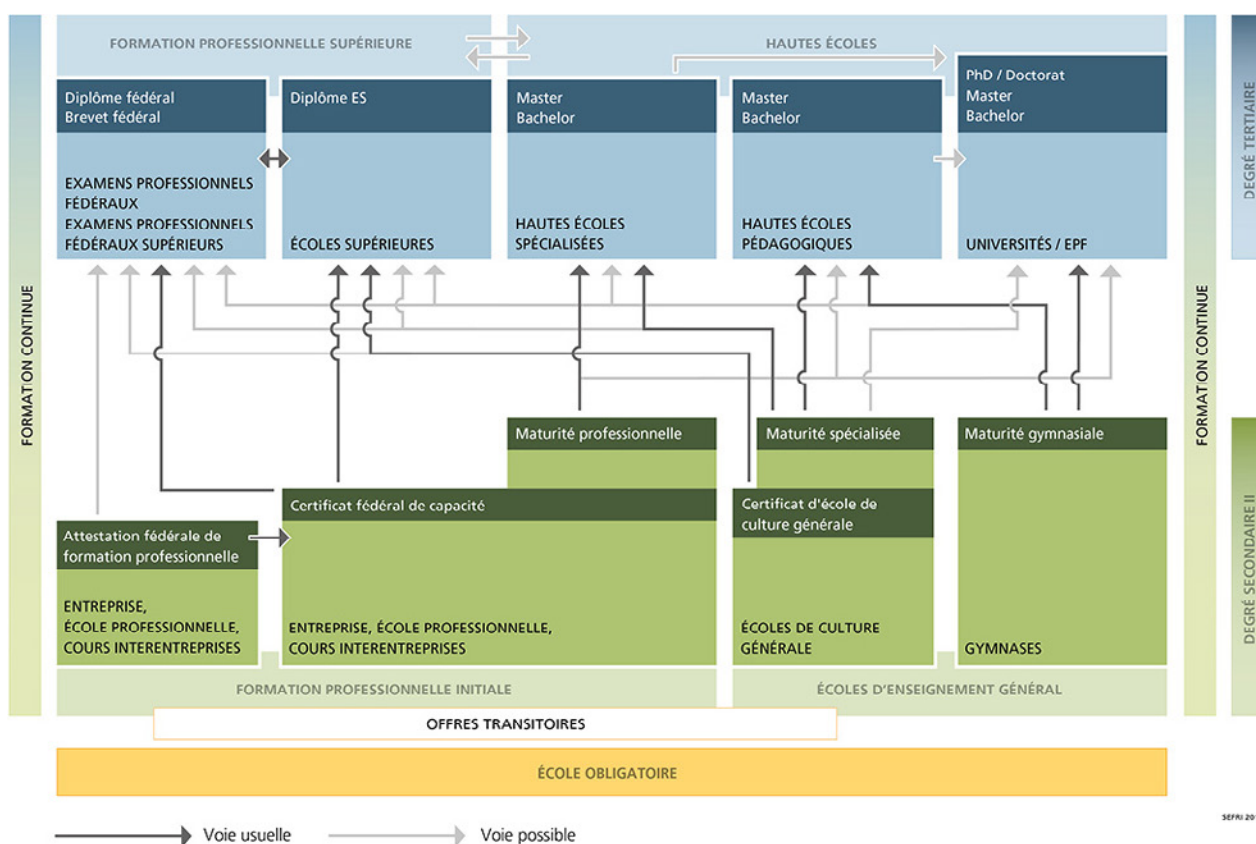
Personne ayant effectué un apprentissage CFC d'assistant-e socio-éducatif-ive avec maturité professionnelle Social

Cette personne a, d'une part, la possibilité de fréquenter une école supérieure dans le domaine de l'animation communautaire ou de l'éducation sociale et, d'autre part, est admise dans les hautes écoles spécialisées dans le domaine du travail social.

Personne avec maturité professionnelle et spécialisée ou diplôme ES en dehors du domaine Social ou titulaire d'un certificat de maturité gymnasiale

Après avoir obtenu son diplôme et après au moins un an d'expérience professionnelle, dont trois à six mois dans le secteur social (selon les conditions d'admission), cette personne est admise dans les hautes écoles spécialisées dans le domaine du travail social.

Personne avec maturité spécialisée orientation Travail social (ECG) Cette personne a, d'une part, la possibilité de fréquenter une école supérieure dans le domaine de l'animation communautaire ou de l'éducation sociale et, d'autre part, est admise dans des hautes écoles spécialisées dans le domaine du travail social.



Source : SEFRI⁹

⁷ Plan d'études cadre éducation sociale ES : https://www.savoirsocial.ch/s01/Dokumente/Hoehere_Fachschulen/RLP_Sozialpaedagogik-f.pdf

⁸ Plan d'études cadre animation communautaire ES : https://www.savoirsocial.ch/s01/Dokumente/Hoehere_Fachschulen/RLP_Gemeindeanimation_f.pdf

⁹ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/l-espace-suisse-de-formation/systeme-educatif-suisse.html>

6. BIBLIOGRAPHIE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Hautes écoles spécialisées

Accès à un programme de bachelor
www.orientation.ch/dyn/show/6658?lang=fr

Écoles supérieures

Conditions d'admission
www.orientation.ch/dyn/show/3466?lang=fr

Écoles de culture générale

www.orientation.ch/dyn/show/2886?lang=fr&id=44404

AvenirSocial

Code de déontologie du travail social en Suisse (en cours de révision)
avenirsocial.ch/wp-content/uploads/2018/12/Web_SCR_Berufskodex_Fr_A5_db_221020.pdf

Plateforme Conditions de travail dans le travail social
avenirsocial.ch/fr/que-faisons-nous/conditions-de-travail-dans-le-travail-social/

Salaires dans le travail social (2023)
avenirsocial.ch/fr/news/salaires-dans-le-travail-social/

AFAJ

Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur·e·s et les professionnel·le·s (2018), Berne.
www.doj.ch/publications

Promotion des enfants et des jeunes comme tâche transversale (2016), Berne.
www.doj.ch/publications

FHNW

Gerodetti, Julia ; Fuchs, Manuel ; Fellmann, Lukas ; Gerngross, Martina et Steiner, Olivier (2021) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*, Muttentz : Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Seismo.
www.seismoerlag.ch/de/daten/animation-socioculturelle-enfance-et-jeunesse/

Gerodetti, Julia ; Gerngross, Martina ; Fuchs, Manuel et Heeg, Rahel (2023) : *Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Élaboration d'un concept pour les communes et les villes*. Muttentz et Berne : Hochschule für Soziale Arbeit FHNW et Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.
www.guide-pej.ch

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Informations sur la reconnaissance et la confirmation de niveau de formations effectuées à l'étranger
www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-et-rangers.html

SAVOIRSOCIAL

Plateforme professions sociales
professionssociales.ch/toutes-les-professions

Plan d'études cadre éducation sociale ES
savoirsocial.ch/s01/Dokumente/Hoehere_Fachschulen/RLP_Sozialpaedagogik-f.pdf

Plan d'études cadre animation communautaire ES
savoirsocial.ch/s01/Dokumente/Hoehere_Fachschulen/RLP_Gemeindeanimation_f.pdf

